

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES DU 13 JANVIER 2022</b></p>
---

L'an deux mille vingt-et-deux, le jeudi 13 janvier, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, compte-tenu de la crise sanitaire inédite covid-19, sous la présidence de M. Jérôme ALLAIRE, maire.

**Présents** : ALLAIRE Jérôme, maire, ACKER Nathalie, BOIVIN Christophe, MAGNYE Sandrine adjoints, DEVINAT Fabienne, HAUTBOIS Edmond, MAHOT Jean-Luc, BURGEVIN Nicolas, BEN ALAYA Hicham, PERRAULT Caroline, BRUNEAU Alice, BREARD Nicolas, EPINARD Céline, REMON Karine

**Excusé** : LEPAGE Amanda, ANJARD Sylvain, LECOMPTE Frédéric, DENEUX Valérie, BURON David

**Secrétaire de séance** : PERRAULT Caroline

**Date de convocation** : 7 janvier 2022

20 h 30 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021. Il est adopté à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci. Il précise qu'il y a des ajouts à l'ordre du jour. Y a-t-il des personnes contre ?

**Voici l'ordre du jour :**

1. Délibération organisation de la séance du Conseil

**Urbanisme/Voirie/Environnement/Espaces verts**

Informations

**Patrimoine/Aménagement**

2. Prémption zone UA3+ ?

Informations

**Finances et Ressources humaines**

3. Point sur le début d'orientation budgétaire du 11 janvier

**Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire**

4. Recrutement 2022 des animateurs pour les besoins saisonniers
5. Rémunération 2022 des animateurs

**Acteurs de la vie locale et associative**

Communication

Développement durable

Questions diverses

**Ajout à l'ordre du jour :**

-1<sup>er</sup> échange sur la vidéo protection

-Ouverture de crédit 1

## Organisation du Conseil compte-tenu du contexte

### N°01-01/2022 - Objet : Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 13 janvier 2022

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la reprise de la pandémie, les différents mails d'alerte de la Préfecture de la Mayenne et la reprise du télétravail

Compte tenu de la crise sanitaire inédite due au COVID-19, la réunion du Conseil municipal se fait en visio-conférence pour la majorité. Afin de respecter l'obligation de la séance publique, voici les différents accès par internet pour écouter et/ou voir la séance en direct.

Conseil Municipal janvier 2022

jeu. 13 janv. 2022 20:30 - 22:30 (GMT)

**Participez à ma réunion depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.**

<https://www.gotomeet.me/jeromeallaire/conseil-municipal-janvier-2022>

**Vous pouvez aussi appeler à l'aide de votre téléphone.**

France: [+33 187 210 241](tel:+33187210241)

**Code d'accès:** 700-642-805

Vous n'utilisez pas encore GoToMeeting ? Téléchargez l'application dès maintenant et soyez prêt pour votre première réunion : <https://global.gotomeeting.com/install/700642805>

Ces informations sont mentionnées sur l'ordre du jour du conseil municipal transmis à tous les conseillers, à la porte de la mairie ainsi que sur son site internet.

Aussi, il est proposé d'accepter que le vote ne soit pas secret durant la séance. Les questions seront posées par oral par M. Jérôme ALLAIRE, maire et retranscrite par le fil de conversation avec les réponses par tchat oui/non/abstention. Chaque participant identifié comme membre du Conseil municipal peut répondre.

À préciser, que les discussions via le tchat sont enregistrées et seront donc imprimées, conservées dans les archives municipales.

Tableau d'identifications des conseillers et du nom en visio-conférence :

NOM	PRENOM	Nom en visioconférence	NOM	PRENOM	Nom en visioconférence
ALLAIRE	Jérôme	Présentiel	BURGEVIN	Nicolas	Même nom
ACKER	Nathalie	Présentiel	EPINARD	Céline	Commercial
BREARD	Nicolas	Même nom	BEN ALAYA	Hicham	Même nom
DEVINAT	Fabienne	Même nom	PERRAULT	Caroline	Même nom
BOIVIN	Christophe	Même nom	HAUTBOIS	Edmond	Même nom
MAGNYE	Sandrine	Même nom	LEPAGE	Amanda	Absente/excusee
BURON	David	Absent/excusé	LECOMPTE	Frédéric	Absent/excusé
BRUNEAU	Alice	Même nom	REMON	Karine	Même nom
ANJARD	Sylvain	Absent/excusé	MAHOT	Jean-Luc	Lucie Mahot
DENEUX	Valérie	Absent/excusé			

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** de ne pas pratiquer de vote à bulletin secret, compte tenu des circonstances

- **REPONDRA** à la question posée par oral et par tchat par oui/non ou abstention

## I-Urbanisme / voirie / environnement / espaces verts

Une réflexion sur l'aménagement à côté du parking du pôle santé (tenant compte du dénivelé) est en cours. Concernant l'aspect financier, un point est fait afin d'évaluer ce qui pouvait être différé budget (comme jardinières, mobilier urbain).

Une discussion a eu lieu sur la proposition de TEM d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. La commission a pour le moment rejeté le projet dans les conditions présentées. Elles sont coûteuses et sans apport pour la collectivité.

Néanmoins, le projet d'avoir des bornes électriques sur la commune reste d'actualité. Une recherche d'autre prestataire est en cours.

## II-Patrimoine - Aménagement

Préemption zone UA3+ : pas de dossier à présenter

### Informations :

\*Des priorisations sont à faire pour le budget 2022 du type : le local du service technique, centre bourg, sols écoles primaires, remplacement chaudière salle des sports,

\*Le groupe de travail énergie bâtiment a été relancé avec le soutien de M. Landré, conseiller en énergie partagé de Laval agglomération.

### Ajout à l'ordre du jour :

Vidéoprotection : Un 1<sup>er</sup> échange a lieu sur la vidéo protection pour donner suite à un rendez-vous avec le référent sécurité de la gendarmerie et établir un audit en vue d'une réflexion sur la protection des biens et des personnes. L'idée n'est pas d'équiper toute la commune mais des zones estimées plus sensibles par la gendarmerie à l'issue de leur audit. Si la commune s'équipe, des subventions sont envisageables.

Le sujet sera de nouveau évoqué avec les résultats de l'audit programmé au mois de janvier.

\*Le mur situé au bout d'un jardin privé mais propriété de la commune sera sécurisé à hauteur de 1.20 mètres par les agents communaux sur demande de la DRAC. Il donne sur l'arrière des ruines du château. Les chantiers d'insertion seront donc missionnés pour réaliser la réfection du mur

\*Un travail sur la révision du règlement du cimetière a été lancé. Affaire à suivre

## III-Finances - Ressources humaines

Le DOB, débat d'orientation budgétaire a eu lieu mardi 11 janvier 2022 pour établir les priorités de projets structurants communaux. 2 gros projets prévus sur le budget 2021 continuent d'être à l'ordre du jour sur le budget 2022 : le renouvellement de l'éclairage public et la rénovation de l'ancien presbytère en logements communaux.

**Ajout à l'ordre du jour :**

-Ouverture de crédit 1

**N°2-01/2022 - Objet : Délibération spéciale - Ouverture de crédits n°1 en investissement (Commune)**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour remplacer le système de désenfumages incendie des trappes de sécurité des deux écoles soit deux devis de 730.74 € TTC et 544.74 € TTC et l'achat d'extincteurs pour un montant de 363.84 € TTC.

**Section d'investissement :**

**Dépenses :**

Article 21568 Matériels et outillages incendie op.202001 Protection incendie : 1639.32 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

-**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget.

-**PRECISE** que ces crédits seront repris intégralement lors du vote du budget communal 2022

**IV- Enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes, Restaurant scolaire**

**\*Mécénat Minibus :**

La commission a préparé un courrier pour la recherche de sponsors en joignant une maquette des emplacements publicitaires ainsi que leurs tarifs.

**\*Budget 2022 :**

Présentation à la commission des divers projets 2022 et le budget en préparation pour le DOB.

**\*Questions diverses :**

- Maison du lycéen : à la suite d'une demande du directeur jeunesse de créer une maison du lycéen en plus de la MDJ, la commission souhaite plutôt que soient proposées des activités/sorties et des tranches horaires réservées aux lycéens.

- La récré a du goût : après avoir goûté les fruits, les confitures et les jus de fruits de la Cueillette depuis septembre, les enfants pourront apprécier ensuite les fromages d'Entrammes pendant 5 semaines.

- Fermeture été de l'ALSH et MDJ : du 1<sup>er</sup> au 22 août 2022

**N°3-01/2022 - Objet : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour les vacances scolaires de l'année 2022**

Vu l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 3 paragraphe 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose, suite à l'avis de la commission Enfance-Jeunesse, d'autoriser le recrutement de 1 à 14 animateurs selon les périodes des vacances scolaires et en fonction des effectifs. Ces animateurs seront rémunérés selon la délibération de référence. Un bilan sera présenté aux conseillers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE** d'autoriser le recrutement de 1 à 14 animateurs selon les périodes des vacances scolaires et en fonction des effectifs.
- DIT** que les animateurs seront rémunérés conformément à la délibération n°4 du 13 janvier 2022 selon un salaire brut journalier.
- INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2022, chapitre 64.
- AUTORISE** le maire à signer ces contrats.

**N°04-01/2022 - Objet : Rémunération des animateurs centre de loisirs pour l'année 2022**

Vu l'article 1111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La commission propose le maintien de la rémunération du forfait brut journalier des animateurs :

-pour les stagiaires BAFA et/ou contrat de personne non qualifiée en remplacement exceptionnel et de courte durée » : **57 €**

-pour les animateurs BAFA : **66,86 €**

Les montants ci-dessus seront majorés de 10 % au titre des congés payés.

**A cette rémunération de base s'ajoute :**

-maximum 3 jours supplémentaires de préparation pour les animateurs diplômés et stagiaires dans le cadre des vacances d'été si besoin

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

-**DECIDE** de rémunérer les animateurs pour l'année 2022 y compris les vacances de fin d'année et la période dite « Argent de poche semaine 0 » précédent le début des vacances de juillet, suivant les tarifs et les ajouts mentionnés ci-dessus

-**PRECISE** la majoration de 10% des montants au titre des congés payés

-**INDIQUE** que les animateurs qui devront utiliser leurs véhicules personnels pour les besoins du service seront indemnisés suivant les tarifs en vigueur et sur présentation d'un état signé de l'intéressé et validé par la direction concernée.

\*Une refonte des plannings est en cours pour les agents du service enfance/jeunesse suite au départ à la retraite d'Irène Perdriau au 31 mars 2022.

**V- Acteurs de la vie locale et associative**

Une réunion est prévue la semaine prochaine

**VI- Communication**

Un mail a été adressé pour le prochain anim'entrammes

## VII- Développement durable

La commission aura lieu le 18 janvier. L'opération sapins de Noël se termine le 15 janvier 2022. À voir les retours. Pour le jardin partagé, l'association se met en place.  
Pour rappel le slots du concours des maisons fleuries seront remis le 15 janvier 2022.

## VIII- Compte rendu des décisions prises par le maire en exécution de la délégation du Conseil municipal

Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2020 précisée sur demande de la préfecture, (délibération 45 du 26 mai 2020) et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée

### 1° Arrêté et modifier les affectations des bâtiments communaux

Néant

### 2° Tarifs 100 €/j des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics

Néant

### 3° Marchés publics ≤ 15 000 € HT

Nature	Fournisseur	Montant HT

### 4° Louage de choses

Logements	Nouveau

### 5° Contrats d'assurance et indemnités de sinistres

Minibus assurée et passage au 1/3 pour 3 véhicules communaux

### 6° Créer les régies comptables

Néant

### 7° Délivrer et reprendre les concessions du cimetière

Néant

### 8° Accepter dons et legs

Néant

### 9° Aliénation de biens mobiliers ≤ 4 600 €

Néant

### 10° Régler frais honoraires avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Constat l'huissier fuite toiture salle des sports et problème électrique.

### 11° Fixer reprise alignement en application document urbanisme

Néant

### 12° Droit préemption urbain hors zone UA-3+

N° d'enregistrement	Date	Référence cadastrale	Décision

**13°Ester en justice**

Néant

**14°Régler les conséquences des accidents impliquant les véhicules municipaux jusqu'à 15000 €**

HT

Néant

**15°Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de 70 000 €**

Néant

**IX-Questions diverses**

\*Commission environnement de Laval agglomération : mise en place de conteneurs avec enregistrement automatique et gratification dans le but d'améliorer le tri et de féliciter les usagers Point Carrefour Market, Grand frais route de Tours et Leclerc

Liste banque alimentaire au 12 janvier 2022

\*10 foyers

\*34 personnes

Liste des demandeurs d'emploi établis sur la commune au 15 décembre 2021 :

67 personnes réparties 31 hommes et 36 femmes, 59 indemnissables

**Evènements :**

21 et 22 février		Soirée pyjama et contes sur le thème de l'amour à la médiathèque
------------------	--	--

**Prochaines réunions :**

18 janvier 2022	20h30	Commission Développement durable
19 janvier 2022	20h30	Commission Vie locale Associations Communication
20 janvier 2022	20h30	Réunion avec les associations à la salle des fêtes
25 janvier 2022	20h30	Commission Patrimoine pour le DOB
27 janvier 2022	20h30	Commission voirie
1 février 2022	20h30	Commission finances : subventions 2022
2 février 2022	20h30	Commission enfance/jeunesse
3 février 2022	20h30	Commission Patrimoine

Le prochain Conseil aura lieu le 10 février 2022

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

Délibération n°01-01/2022/001 - Covid-19 : modalités du déroulement du Conseil municipal en présentiel et en visio-conférence du Conseil du 13 janvier 2022

Délibération n°02-01/2022/02 - Délibération spéciale - Ouverture de crédits n°1 en investissement (Commune)

Délibération n°03-01/2022/02 - Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités pour les vacances scolaires de l'année 2022

Délibération n°04-01/2022/03 - Rémunération des animateurs centre de loisirs pour l'année 2022

Séance du 13 janvier 2022  
Délibérations prises de  
n°01 à 04 /2022

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALLAIRE	Jérôme		BURGEVIN	Nicolas	
ACKER	Nathalie		EPINARD	Céline	
BREARD	Nicolas		BEN ALAYA	Hicham	
DEVINAT	Fabienne		PERRAULT	Caroline	
BOIVIN	Christophe		HAUTBOIS	Edmond	
MAGNYE	Sandrine		LEPAGE	Amanda	
BURON	David	Excusé	LECOMPTE	Frédéric	Excusé
BRUNEAU	Alice		REMON	Karine	
ANJARD	Sylvain	Excusé	MAHOT	Jean-Luc	
DENEUX	Valérie	Excusée			